



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 mai 2011
Date d'affichage
Date de séance 27 mai 2011

L'an deux mille onze, et le vendredi vingt sept mai à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	24
Procurations	5
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

Attribuant une subvention à l'association « Protection de la vallée de la PUNARUU » pour l'année 2011

07 JUIN 2011			
SERVICE	EXECUTION		
Journaux F.A.			
S	N	U	TTU
(s rép)	(30j)	(7j)	(3j)
ELUS			
1) Projet de rep. 2) Eléments de rep. 3) Rep directs			

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse		X	
TEPAVA Wilhelm		X	POMMIER Aitu
BLANCHARD Moana		X	
HARUA née TEHETIA Monette	X		
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	ROHI Laurent
VILLERET née LY WA UT Clothilde	X		
TAEA Louis		X	
LEVAUDI Franck		X	ARO Dylma
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal		X	
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta	X		
TUMAHAI Hina	X		
ATAE Layana		X	
BERTHOLON Nicolas	X		
ATENI née TAPARE Marie		X	
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire	X		
CRIDLAND Johnes		X	TUMAHAI Ronald
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	HOWELL Patrick
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU la lettre du Haut-commissaire n° HC245/DIPAC/PJF en date du 6 avril 2009 relative à l'ordonnance du 5 octobre 2007 portant extension du CGCT ;
- VU la délibération n°43/2009 du 15 mai 2009 fixant les modalités d'attribution des subventions aux associations ;
- VU la demande formulée par l'association « Protection de la vallée de la PUNARUU » ;
- Considérant l'avis de la commission de l'animation et de la vie locale réunie en date du 11 mai 2011 en vue d'examiner les demandes de subventions des associations au titre de 2011 ;
- VU les inscriptions budgétaires ;
- Après en avoir délibéré ;
- En sa séance du 27 mai 2011 ;

ADOPTÉ

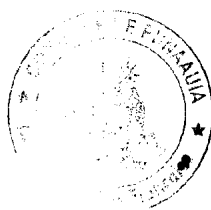
- Article 1** – Est accordée, pour l'année 2011, à l'association « Protection de la vallée de la PUNARUU » une subvention d'un montant de 1.500.000 francs CFP (UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS).
- Article 2** – La dépense est imputable au budget communal, exercice 2011, chapitre 65, article 6574 de la section de fonctionnement.
- Article 3** – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- Article 4** – Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 27 mai 2011

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision le :
.....
et après publication, affichage ou
notification le :
.....

Le maire



R. TUMAHAI



Le Maire,

R. TUMAHAI



Conseil municipal – Séance du 27 mai 2011

Rapport de présentation

Objet : *Projet de délibération n° 48/2011 du 27 mai 2011 attribuant une subvention à l'association « Protection de la vallée de la PUNARUU » pour l'année 2011*

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SON PROJET

L'association « Protection de la vallée de la PUNARUU » tient une place importante dans le paysage culturel et historique de la commune de PUNAAUIA. Elle perpétue la tradition des porteurs d'oranges et a pour mission de protéger les intérêts des propriétaires fonciers de la vallée de la PUNARUU.

Cette vallée possède de nombreuses espèces végétales nuisibles qui envahissent les plateaux. Les orangers sont menacés de disparition, victime du virus de la *Tristesa*.

L'association souhaite concrétiser en 2011 le projet de construction d'une pépinière envisagé avec des partenaires comme l'association « TE RIMA HOTU RAU » et la commune de PUNAAUIA. Ce projet pilote consiste globalement à aménager une parcelle de 2 hectares pour y planter une centaine de pieds d'orangers sains issus de greffes. Cette entreprise sera assurée, dans un premier temps, et pour une période de 8 mois, par une quinzaine de CEPIA qui seront encadrés par les techniciens de l'association.

Le défrichage, l'aménagement et la mise en terre des plans d'orangers feront partie de la première tranche de travaux. La deuxième tranche va concerner l'entretien et le suivi des plans d'orangers.

Afin de mener à bien ces travaux et de donner un maximum de moyens aux différents acteurs du projet l'association sollicite une subvention de 1.500.000 francs CFP.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION ANIMATION ET VIE LOCALE

La Commission « Animation et vie locale » s'est réunie en date du 11 mai 2011 pour examiner les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2011 et procéder à l'attribution des financements communaux.

L'année dernière, l'association a reçu une subvention de 2.300.000 francs CFP. Pour 2011 et afin de couvrir les dépenses liées à l'ensemble de ses activités, l'association sollicite une aide financière de 1.500.000 francs CFP. Compte tenu de l'enveloppe prévue pour les subventions aux associations, la Commission a validé l'octroi de 1.500.000 francs CFP.

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil municipal.